

RCS : CHARTRES

Code greffe : 2801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CHARTRES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00208

Numéro SIREN : 804 172 690

Nom ou dénomination : A.L.V

Ce dépôt a été enregistré le 06/10/2023 sous le numéro de dépôt B2023/006210

A.L.V.

Société à responsabilité limitée au capital de 50.000 €
Siège social : 12 Rue du Général Marceau
28110 LUCE

804.172.690 RCS CHARTRES

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

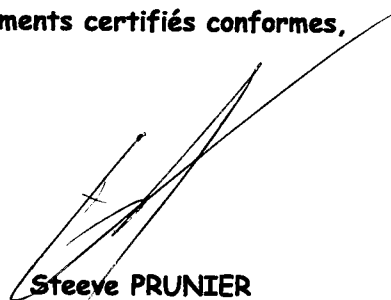
BILAN

COMPTE DE RESULTAT

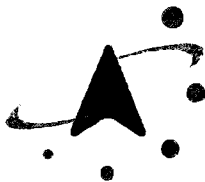
ANNEXE

PROPOSITION ET ADOPTION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Documents certifiés conformes,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Steeve PRUNIER', written over a horizontal line.

Steeve PRUNIER
Gérant



E N S E M B L E A U Q U O T I D I E N



ASTRE-EDA
ASTRE FIDUCIAIRE DE L'OUEST

STRATEGIE ET TRANSMISSION
SOCIAL ET RH
JURIDIQUE
CONSEIL
AUDIT

SARL ALV

Etats financiers Au 31/12/2022

Fabrication d'autres meubles et industries connexes

12 rue Du général MARCEAU

28110 LUCE

Siret : 80417269000013

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la région d'Orléans et de Paris et de commissaire aux comptes membre de la Compagnie régionale de Versailles

ASTRE Fiduciaire de l'Ouest
ZA Croix Saint-Mathieu
28320 GALLARDON
Tél. : 02 37 31 40 70
gallardon@astre-eda.com

ASTRE - EDA
Dreux, Gallardon,
Paris, Rouen,
Val de Reuil

Société par Actions Simplifiées au
capital de 210 000 euros
692 044 407 00124 RCS Chartres
N° identification intracommunautaire
FR 38 692 044 407
APE 6920Z

Siège social
ZA Croix Saint-Mathieu
28320 GALLARDON

Retrouvez-nous sur **LinkedIn**

www.astre-eda.fr

Bilan actif

	Brut	Amortisseme Dépréciation	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)	25 000		25 000	25 000
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	59 431	23 439	35 992	51 194
Installations techniques, matériel et outillage industriels	280 439	163 098	117 341	129 120
Autres immobilisations corporelles	103 419	72 834	30 584	26 122
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 250		8 250	8 250
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	476 538	259 371	217 167	239 686
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	52 945		52 945	38 550
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	20 000		20 000	
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	444 949	33 344	411 605	291 257
Autres créances	33 317		33 317	57 791
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				4 899
Charges constatées d'avance (3)	9 470		9 470	13 871
TOTAL ACTIF CIRCULANT	560 681	33 344	527 337	406 368
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 037 219	292 715	744 504	646 054
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

**SARL ALV****ETATS FINANCIERS****2022****Bilan passif**

	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	50 000	50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	5 000	5 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	72 263	81 973
Report à nouveau	-27 500	-27 500
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	65 632	-9 711
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	165 395	99 763
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	245 010	254 230
Emprunts et dettes financières diverses (3)	674	83
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		5 064
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	169 362	151 080
Dettes fiscales et sociales	159 248	124 369
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	4 815	11 466
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	579 110	546 291
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	744 504	646 054
(1) Dont à plus d'un an (a)	138 634	173 060
(1) Dont à moins d'un an (a)	440 476	368 168
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	52 487	22 342
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL ALV

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 744 504 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 65 632 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité, définie comme la période sur laquelle la société prévoit de retirer un avantage économique futur.

- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat réduit des éventuels avoirs et ristournes, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport sur achats.

Les coûts de production comprennent le coût des matières premières employées, tel que décrit ci-dessous, ainsi que les coûts directs et indirects imputables du secteur production.

- Matières premières : Les stocks de cellulose sont valorisés selon la méthode du premier entré, premier sorti. Les autres matières premières en stock sont valorisées selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.
- Marchandises : les marchandises en stock sont valorisées à leur coût d'acquisition unitaire moyen pondéré.
- Produits semi-finis (ou intermédiaires) et produits finis : ceux-ci sont valorisés à leur coût de production.

La rotation rapide des stocks de produits finis et intermédiaires ne nécessite pas en principe de politique de dépréciation. Toutefois, une provision spécifique pour dépréciation est calculée le cas échéant en tenant compte de la valeur de réalisation ou des possibilités d'utilisation.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Le taux de provision retenu est déterminé en fonction du dépassement des dates d'échéances.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise ainsi que certaines opérations sur les exercices antérieurs.

Notes sur le bilan
Actif immobilisé
Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	25 000			25 000
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	25 000			25 000
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	76 267		16 836	59 431
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	269 206	23 384	12 151	280 439
- Installations générales, agencements aménagements divers	27 217	2 648		29 865
- Matériel de transport	46 524	8 763		55 287
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	13 856	4 412		18 267
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	433 070	39 206	28 987	443 288
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	8 250			8 250
Immobilisations financières	8 250			8 250
ACTIF IMMOBILISE	466 320	39 206	28 987	476 538

Notes sur le bilan

	31/12/2022
Éléments achetés	25 000
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	25 000

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	25 073	15 201	16 836	23 439
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	140 086	35 163	12 151	163 098
- Installations générales, agencements aménagements divers	16 001	2 807		18 808
- Matériel de transport	36 793	5 990		42 783
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	8 680	2 563		11 243
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	226 634	61 724	28 987	259 371
ACTIF IMMOBILISE	226 634	61 724	28 987	259 371

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 495 986 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	8 250		8 250
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	444 949	444 949	
Autres	33 317	33 317	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	9 470	9 470	
Total	495 986	487 736	8 250
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	48 000
Fournisseurs - RRR à obtenir	388
Total	48 388

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 50 000,00 euros décomposé en 200 titres d'une valeur nominale de 250,00 euros.

	Solde au 01/01/2022	Affectation des résultats	Augmentatio	Diminutions	Solde au 31/12/2022
Capital	50 000				50 000
Réserve légale	5 000				5 000
Réserves générales	81 973	-9 710		1	72 263
Report à Nouveau	-27 500				-27 500
Résultat de l'exercice	-9 711		65 632		65 632
Dividendes		-1			
Total Capitaux Propres	99 763				165 395

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 579 110 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	52 487	52 487		
- à plus de 1 an à l'origine	192 523	53 889	138 634	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	138	138		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	169 362	169 362		
Dettes fiscales et sociales	159 248	159 248		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	5 352	5 352		
Produits constatés d'avance				
Total	579 110	440 476	138 634	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	21 146			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	60 511			
(**) Dont envers les associés	537			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 536 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Loyers NP	4 500
Frais de déplacements NP	233
Honoraires Comptables NP	4 699
Honoraires Juridiques NP	744
Banque, Interets courus à payer	1 333
Intérêts courus	138
Dettes provis. pr congés à payer	24 141
Personnel - autres charges à payer	5 000
Charges sociales s/congés à payer	7 428
Charges sociales - charges à payer	6 342
R.S.I CAP 2020	5 201
C.E.T CAP	492
Taxe Apprentissage CAP	2 304
Formation Professionnelle Continue	1 952
ADSAMS CAP	559
Total	65 066

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Crédit bail d avance	680		
Charges locatives CCA	1 250		
Maintenance CCA	47		
Loyers CCA	7 493		
Total	9 470		

A.L.V.

Société à responsabilité limitée au capital de 50.000 €

Siège social : 12 Rue du Général Marceau

28110 LUCE

804.172.690 RCS CHARTRES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2023

AFFECTATION DU RESULTAT

Résolution proposée

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et, après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice net comptable de 65.631,99 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

- | | |
|--|-------------|
| - à l'apurement total du compte « report à nouveau » la somme de | 27.500,00 € |
| - et le solde au compte « autres réserves » soit la somme de | 38.131,99 € |

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Résolution votée et adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

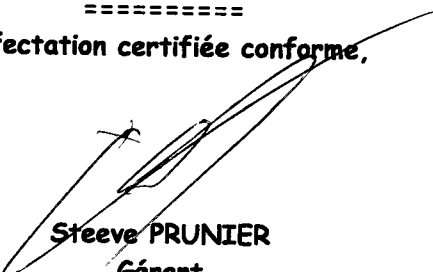
L'assemblée générale approuve la proposition de la gérance et, après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice net comptable de 65.631,99 €, décide de l'affecter de la manière suivante :

- | | |
|--|-------------|
| - à l'apurement total du compte « report à nouveau » la somme de | 27.500,00 € |
| - et le solde au compte « autres réserves » soit la somme de | 38.131,99 € |

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

=====

Affectation certifiée conforme,


Steve PRUNIER
Gérant